sciencespo.aix

Conseil d'administration

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

DÉLIBÉRATION n° 2026-10-10-11

Le conseil d'administration, en sa séance du 10/10/2026,
sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 841-5, D. 841-2 à D. 841-11 et D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) ;
Vu le règlement intérieur ;

DÉCIDE :

OBJET : Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan des actions menées durant l'année 2026 et projections 2027

Le conseil d'administration approuve, au titre de l'exercice 2026, le bilan des actions conduites par l'IEP dont le financement est issu des recettes de la CVEC et les perspectives pour l'année suivante, telles que présentées en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 28
Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 9 abstentions.

Fait à Aix-en-Provence, le 10/10/2026

Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 27/10/2026

Conseil d'administration
Samedi 10 Octobre 2026

DFE – Pôle Vie Etudiante

Programmation des crédits CVEC pour 2026 / 2027 et répartition de l'attribution du FSDIE

La présente note a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration les éléments suivants :

- Programmation des actions financées par le produit de la CVEC 2026/2027 tel que le prévoit le code de l'éducation en son article D841-9
- La répartition de la part de la CVEC dédiée au FSDIE ainsi que le montant des crédits affectés d'une part au soutien financier des projets associatifs étudiants et d'autre part à l'aide sociale telle que le prévoit la circulaire de 2022

Un avis favorable a été donné par la Commission CVEC réunie le 1er octobre 2026.

1. Programmation des actions financées par le produit de la CVEC 2026/2027

La Commission CVEC propose de retenir, à titre **provisoire**, une enveloppe globale de **120 000 € pour la période 2026/2027** qui sera définitive après notification du montant de la CVEC par le CROUS (enveloppe 2025/2026 : 115 000 €). Les actions fléchées pour les dépenses de l'année universitaire 2026/2027 dans le cadre de la CVEC sont les suivantes :

	Montant prévisionnel
FSDIE 2026/2027	60 000 €
Santé, prévention et médecine préventive	33 000 €
Sport, accueil des étudiants et culture	27 000 €
Total	**120 000 €**

La répartition de ces crédits a fait l'objet d'un avis favorable pour l'année 2026/2027 lors de la Commission CVEC du 1er octobre 2026 ; une réserve a été émise concernant la répartition de l'enveloppe de 27 000 € consacrée au sport, à l'accueil des étudiants et à la culture, considérant que les actions consacrées au sport seront financées par les projets associatifs de FSDIE. La Commission CVEC a formulé le souhait que des échanges et discussions complémentaires puissent avoir lieu concernant la répartition entre les activités.

2. Allocation du FSDIE et répartition :

L'enveloppe FSDIE de **60 000 €** est répartie selon la clé **70 % / 30 %** :

- **42 000 € (70 %) :** projets et initiatives associatifs ;
- **18 000 € (30 %) :** action sociale.

La répartition ci-dessous respecte la limite règlementaire de 30 % des crédits du FSDIE consacrés à l'action sociale.

Suite à l'approbation du Conseil d'administration, la commission vie associative et vie étudiante instruira les dossiers en novembre 2026 selon la procédure définie dans le règlement de la vie étudiante et associative.